



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 5 Février à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/02/2026.

**Présents** : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Élisabeth, JORSIN Fabienne, MM : COSNIER Fabrice, CROMARIAS David, CUROT Sébastien, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel, JOURDE Stéphane

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher le : 09/03/2026  
Et  
Publication sur le site internet de la commune : 09/03/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : DEJARDIN Philippe

### 2026\_01 – Mise à jour du tableau de classement des voiries communales

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L141-1 à L141-13 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2334-22 ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de recensement de la voirie communale ;

Considérant que les modifications apportées n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées sur les voies

Considérant que, dans ce cadre, les classements et/ou déclassements envisagés sont dispensés des formalités d'enquête publique préalable, en application des dispositions de l'article L141-3 2<sup>e</sup> alinéa du code la voirie routière ;

Considérant que les **chemins ruraux** appartenant à la commune, affectés à l'usage du public, ne sont pas classés comme voies communales ; ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son **domaine privé** (article L161-1 du Code de voirie routière) ;

Considérant la **demande** faite par la direction départementale des routes du Cher d'apporter et de modifier le tableau afin de numéroter les voies en attente ;

Sur proposition du maire ;

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal décide d'approuver la nouvelle longueur de **voirie communale**, d'un total de **6131 mètres**, synthétisée comme suit :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 018-211802624-20260205-2026\_01-AU



- Voies à caractère de rue : 841 mètres
- Voies à caractère de chemin : 3950 mètres
- Places et aires de stationnement exprimées en mètres linéaires : 1343 mètres linéaires

Le tableau, daté et signé, des voies et chemins dont la commune est propriétaire, est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/03/2026  
Le Maire  
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire  
DEJARDIN Philippe

  




# TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Département du Cher  
Commune de THAUVENAY

Envoyé en préfecture le 09/03/2026  
Reçu en préfecture le 09/03/2026  
Publié le 17/03/2026  
ID : 018-211802624-20260309-2026\_01B-AU

Approuvé par délibération du

N° VC (1)	Appellation (2)	Point d'origine, Point d'extrémité (3)	Longueur (m) (4)	Largeur moy. (m) (5)	Date de classement (6)	Cat. (7)	N° (8)	Rappel des anciens chemins incorporés		Longueur (11)	Observations (12)
								Date (9)	Anc. app. (10)		
<b>Longueur totale CHEMINS + RUES</b>											
<b>A - Voies communales à caractère de CHEMIN</b>											
A1 - VC classée antérieurement			6 134 m								
102 du Mail		Part de la RD206, et aboutit à la Houe Pailleroux	3 950 m								
105 du Cormier		Part de la RD159 à Frétoy et aboutit à l'entrée de la Motte Corot	212	3,5		CR	2	07/11/1912	rué du Mail	725m	Dans l'agglomération de Frétoy
109 de l'Ouche		Part de la RD159 à Frétoy et aboutit au chemin des Rappelles	62	3,5		CR	5	07/11/1912	rué du Cormier	905m	Dans l'agglomération de Frétoy
110 de la Carrière		Part de la RD159 à Frétoy et aboutit à la Voie Ferrée de Bourges à Cosne	93	3		CR	9	07/11/1912	de l'Ouche	230m	Dans l'agglomération de Frétoy
111 du Champgouillon à la Gargaude		Part de la RD206 à Champgouillon et aboutit à la limite de la commune de Ménétréol	56	3		CR	10	07/11/1912	de la Carrière	282m	Dans l'agglomération de Frétoy
112 de Ménétréol à la Gargaude par le Guénélin		Part de la limite de Ménétréol, près de l'écluse, longe le canal latéral, passe au Guénélin,	819	3,5		CR	11	28/09/1922	de Champgouillon à la Gargaude	814m	Hors Agglo
114 de Rousseau au Moulin		Part de la RD206 à Rousseau, et aboutit au Moulin de Rousseau	587	3,6		CR	12	28/09/1922	de Ménétréol à la Gargaude par le Guénélin	2000	Hors Agglo
201 de Récy		Part de la RD159, à Thauvenay, passe devant la Château, traverse en passage supérieur la voie ferrée de Bourges à Cosne, croise la RD202 et aboutit sur la RD159	337	6		CR	14	28/09/1922	de Rousseau au Moulin	337	Hors Agglo
A2 - VC classées suite à mise à jour			1 784	4,5		VO	1	5/09/1987	de Thauvenay à Ménétréol	167	Dans l'agglomération de Thauvenay
						VO	5	5/09/1987	de Récy	1587	Hors Agglo
<b>B - Voies communales à caractère de RUE</b>											
B1 - VC classée antérieurement			844 m								
13 de l'Eglise		De la RD159 à la RD920	564 m	7		VC	13	5/09/1987	Chemin de l'Eglise	120	
4 de la Fontaine Pauline		De la VC201, passe par le Lavoir et la Fontaine, croise la RD159, aboutit à la passerelle sur le Boisseau	287	4,5		VC	7	5/09/1987	de la Fontaine Pauline	130	
3 Neuve		De la rue de la Fontaine Pauline à la RD920, croise la RD159	148	6		VC	3	5/09/1987	Chemin de la Grange	220	
B2 - VC classées suite à mise à jour			277 m								
1 chemin des Broussailles		De la RD159 bas de Frétoy à la RD159 haut de Frétoy	257								
69 chemin de Bernon		De la RD159 jusqu'aux maisons	20								
<b>C - Voies communales à caractère de PLACE PUBLIQUE</b>											
C1 - VC classée antérieurement			979 m <sup>2</sup>								
96 Place publique		Bordée par la RD159, les rues Neuve et de la Fontaine Pauline	589 m <sup>2</sup>								
			589								
C2 - VC classées suite à mise à jour			364 m <sup>2</sup>								
6 Place de l'Eglise			26	14							

(5) les largeurs à considérer sont les largeurs de plate-forme (chaussée plus accotements ou trottoirs et caniveaux)

